

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBULT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX**Membres excusés** : M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. HELIE**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION****Passage reliant la rue du Santenay à l'esplanade des Marcs d'Or - Déclassement du domaine public communal et cession**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 juin 2006, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement d'un passage reliant la rue du Santenay à l'esplanade des Marcs d'Or, préalablement à sa cession à des propriétaires riverains.

Au cours de l'enquête, qui s'est déroulée du 20 septembre au 4 octobre 2006 inclus, deux observations en faveur de cette opération ont été consignées au registre d'enquête. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Il est proposé de déclasser ce passage, représentant une superficie d'environ 56 m<sup>2</sup>, de le diviser et de le céder à deux propriétaires riverains, moyennant 5 € symboliques par parcelle, en raison de la nature de ce terrain qui est un délaissé ne présentant pas d'intérêt pour la Ville. Il est précisé que les frais d'acte seraient à la charge des acquéreurs.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider le déclassement du domaine public communal d'un passage reliant la rue du Santenay à l'esplanade des Marcs d'Or, représentant une superficie totale d'environ 56 m<sup>2</sup>, tel que représenté sur le plan ci-joint ;

2° décider la cession, d'une part, à M. et Mme Eric Vieren - 19 , rue du Santenay - 21000 Dijon, d'une parcelle de terrain représentant une surface d'environ 25 m<sup>2</sup>, d'autre part, à M. François Daudon et Mme Antoinette Pageaut - 66F, rue de Bel Air - 21000 Dijon, d'une parcelle d'environ 31 m<sup>2</sup> ;

3° dire que le montant de chaque cession sera de 5 € symboliques ;

4° dire qu'il sera procédé à ces cessions par actes notariés ;

5° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions, et autoriser Madame le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**